

Le Président  
de la Confédération suisse

Berne, le 7 novembre 1940.

B. M. 41. 93. 2 noté

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre du 6 novembre par laquelle vous voulez bien attirer notre attention sur les risques d'erreur qui peuvent naître de la suppression de l'éclairage normal de la Suisse.

Ce n'est pas de gaieté de coeur — nous vous prions d'en être assuré — que le Commandant de l'Armée a, d'accord avec le Conseil fédéral, ordonné une mesure qui causera à la population suisse une pénible gêne et entraînera, dans divers domaines, de graves inconvénients et des risques. Mais l'engagement d'honneur que nous avons pris par l'Acte d'accession de la Confédération suisse, du 27 mai 1815, à la Déclaration du Congrès de Vienne et plusieurs fois réaffirmé depuis lors, nous impose le devoir de ne favoriser en rien un belligérant aux dépens des autres. Nous entendons le tenir.

Les récentes violations du domaine aérien suisse par l'aviation britannique, et notamment le grave incident survenu dans la nuit du 5 au 6 novembre, ont malheureusement démontré qu'au milieu de l'Europe obscurcie, l'éclairage normal de la Suisse ne sert pas aux pilotes à éviter le territoire de la Confédération, dont la Grande-Bretagne a promis de respecter la neutralité, mais peut servir, bien au contraire, à le mieux survoler en utilisant, pour franchir la barrière des Alpes, de bonnes conditions d'orientation. Les Autorités suisses sont tenues, dans ces conditions, de faire cesser un état de choses dont, nonobstant les engagements pris par le Gou-

Son Excellence  
Monsieur D.V. Kelly,  
Ministre de Sa Majesté Britannique,

Berne.



vernement de Sa Majesté, les aviateurs britanniques tirent avantage contre leurs adversaires.

Il n'est pas contestable que l'obscureissement de la Suisse augmente les possibilités d'erreur et expose, de ce fait, la population suisse à de graves risques. Le Gouvernement de Sa Majesté, qui a passé outre aux légitimes protestations du Gouvernement suisse, ne saurait, en toute justice, en déclinier la responsabilité. Nous ne voulons pas croire que la lettre de Votre Excellence tende à en rejeter le fardeau.

Nous nous plaisons, au contraire, à penser que nous pouvons — à l'avenir comme dans le passé — compter sur vous pour chercher à faire comprendre au Gouvernement britannique les dangers évidents qu'il nous fait courir en laissant ses forces aériennes violer impunément la neutralité suisse et l'impérieuse nécessité morale de prendre enfin les mesures propres à éviter de nouveaux incidents. Si nous avions la certitude que le domaine aérien suisse ne sera plus délibérément violé par l'aviation britannique, c'est avec soulagement que nous envisagerions la possibilité de rapporter la mesure à laquelle les manquements qui se sont produits nous contraignent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

signé: Pilet-Golaz.